






# Tarifs d'électricité 2024

Bas-Valais Energie SA

# 2024 - Bas-Valais Energie

	Electricité consommée				Réseau régional				Réseau national		
											
Tarifs	Energie Suisse		Energie Romande		HP ct/kWh	HC ct/kWh	Abonnement Fr/mois	Puissance Fr/kW/mois	HP ct/kWh	HC ct/kWh	Puissance Fr/kW/mois
	HP ct/kWh	HC ct/kWh	HP ct/kWh	HC ct/kWh							
Simple	15.81		17.31		8.89		8.00	-	3.46		-
Double	18.57	11.81	20.07	13.31	10.38	5.46	9.00	-	3.72	2.88	-
Double Interruptible	18.57	11.81	20.07	13.31	9.78	5.15	9.00	-	3.63	2.83	-
Pro - BT DUP Faible	16.90	11.11	18.40	12.61	5.60	3.50	9.00	5.59	2.79	2.47	0.84
Pro - BT DUP Haute	16.90	11.11	18.40	12.61	4.60	2.50	9.00	8.09	2.64	2.32	1.21
Pro - MT DUP Faible - Eté	16.90	11.11	18.40	12.61	2.65	1.93	43.00	5.19	2.91	2.65	2.03
Pro - MT DUP Faible - Hiver	16.90	11.11	18.40	12.61	3.04	2.19	43.00	5.19	3.05	2.74	2.03
Pro - MT DUP Haute - Eté	16.90	11.11	18.40	12.61	1.64	0.92	43.00	7.71	2.54	2.28	3.02
Pro - MT DUP Haute - Hiver	16.90	11.11	18.40	12.61	2.03	1.18	43.00	7.71	2.68	2.38	3.02
Forfait commune - profil Normal	15.35		16.85		7.57		-	-	3.07		-
Forfait commune - profil Réduit	15.81		17.31		8.77		-	-	3.31		-
Forfait commune - profil Permanent	15.81		17.31		8.89		-	-	3.46		-
EP Simple au compteur *	13.35		14.85		6.58		9.00	-	3.07		-
Simple Interruptible *	15.81		17.31		7.71		9.00	-	3.19		-
Interruptible court *	11.81		13.31		3.60		2.50	-	2.42		-
Interruptible long *	14.71		16.21		7.66		2.50	-	3.08		-

Taxes publiques		
	Vaud	Valais
Taxes fédérales	2.3 ct/kWh	
Taxe cantonale **	0.6 ct/kWh	à façon
Emolument cantonal	0.02 ct/kWh	-
Emolument communal	à façon	-
Taxe communale spécifique **	à façon	-
TVA	8.10%	8.10%

Les tarifs ci-dessus sont exprimés en CHF, hors taxes et hors TVA 8.1 %

Le tarif pour la réserve hivernale de 1.2 ct/kWh est inclus dans le réseau national Swissgrid

HP : heures pleines / HC : heures creuses / EP : éclairage public

Eté : du 1 avril au 30 septembre / Hiver : du 1er octobre au 31 mars

\* Ce tarif n'est plus disponible en cas de souhait de changement ou pour une nouvelle installation

Pour les tarifs professionnels, l'énergie réactive est facturée 2.82 ct./kVAh à partir d'un cos φ inférieur à 0.90

\*\* Taxe non assujettie à la TVA

Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités

# Composition des prix

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :

## Énergie électrique

Montant pour l'électricité fournie.

## Utilisation du réseau régional

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.

## Utilisation du réseau national

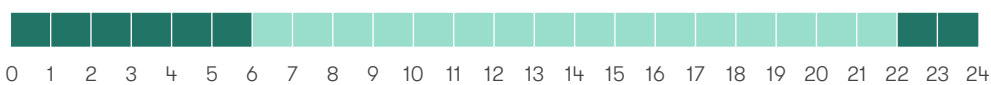
Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant, reversé à cet organisme, inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau.

## Taxes publiques et émoluments

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

# Heures pleines / Heures creuses

Lundi à vendredi



Samedi et dimanche



■ Heures pleines

■ Heures creuses

Les personnes qui souhaitent opter pour un profil double (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur double, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire

# Profils de consommation

## Vous consommez moins de 50 000 kWh par année

**Simple:** ce tarif de base est destiné aux clients consommant de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des ménages et petites entreprises.

**Double:** ce profil s'adresse aux ménages ou professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses (voir tableau). Il est également conseillé aux ménages avec application thermique (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau) ou possédant un appareil à forte consommation d'électricité qui peut être enclenché durant les heures creuses.

**Double interruptible:** ce profil implique un délestage (coupure) pour les applications thermiques (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau). Romande Energie estime qu'il vaut mieux privilégier le profil sans délestage (Double), pour les applications pompe à chaleur.

## Vous consommez plus de 50 000 kWh par année

**Pro – BT DUP Faible:** ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP\* est inférieure ou égale à 3000 heures par année.

**Pro Intensif – BT DUP Haute:** ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement s'applique lorsque la DUP\* est supérieure à 3000 heures par année.

## Vous consommez plus de 1.5 GWh par année avec une puissance supérieure à 500 kW

**Pro – MT DUP Faible:** ce profil MT, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP\* est inférieure ou égale à 3000 heures par année.

**Pro Intensif – MT DUP Haute:** ce profil MT, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP\* est supérieure à 3000 heures par année.

# Estimer le montant de sa facture

Pour connaître le prix du kWh applicable à votre situation personnelle, utilisez le [simulateur de facture](#) de Romande Energie.

\* DUP (h) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle ¼ horaire moyenne (kW). Le profil DUP Faible ou DUP Haute est automatiquement appliqué lors du calcul de la facture, sur la base de l'acheminement le plus économique.